

Mesure FEAMP : Actions en réponse à la détection d'une hausse de mortalité ou de la présence de maladies (art 51d)

Grille de notation pour sélection

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note maxi possible		Justificatifs à fournir
sur le bénéficiaire	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Qualité du consortium (complétude des compétences ; qualité des compétences et du pilotage du projet) et de l'organisation du projet (calendrier, jalons...) ou du porteur de l'opération à conduire le projet (robustesse économique, compétence...)	50	50	Démonstration apportée par le porteur : CV des participants, études/actions similaires déjà réalisées, modalités de pilotage et de mise en œuvre du projet, calendrier prévisionnel détaillé, points d'étape, livrables intermédiaires
sur le projet	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Les modalités de mise en œuvre sont pertinentes (adéquation entre les objectifs et la méthodologie déployée, périmètre géographique pertinent...)	50	50	Démonstration apportée par le porteur : description des étapes du projet et des moyens humains, matériels et financiers associés, labellisation le cas échéant
TOTAL :			100	100	

< 100

Plancher d'aides publiques : 8 000 € / dossier

Plafond d'aides publiques : 150 000 € / dossier